



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/AC.11/4
18 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté
des transports intérieurs

**RAPPORT DU GROUPE MULTIDISCIPLINAIRE D'EXPERTS DE LA SÛRETÉ
DES TRANSPORTS INTÉRIEURS SUR SA DEUXIÈME SESSION
(Genève, 9 et 10 octobre 2007)**

I. PARTICIPATION

1. Le Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs a tenu sa deuxième session les 9 et 10 octobre 2007.
2. Y ont participé des représentants des pays suivants: Allemagne, Fédération de Russie, Royaume-Uni, Slovénie, Suisse, Turquie et Ukraine. Un représentant de la Communauté européenne (CE) était également présent.
3. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) était représentée.
4. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA) et Organisation internationale de normalisation (ISO).

II. INTRODUCTION

5. M^{me} Eva Molnar, Directrice de la Division des transports, a fait une déclaration liminaire dans laquelle elle a expliqué en détail les liens entre les transports, la sécurité et la facilitation du commerce et des transports.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

6. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour (ECE/TRANS/AC.11/3) en y ajoutant, sous «Autres questions», un point concernant l'élection d'un président suppléant.

IV. ADOPTION DU RAPPORT (point 2 de l'ordre du jour)

7. Le Groupe d'experts a adopté le rapport de sa première session qui s'est déroulée les 24 et 25 mai 2007 (ECE/TRANS/AC.11/2).

V. INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES PRISES AU NIVEAU NATIONAL (point 3 de l'ordre du jour)

8. Le Groupe d'experts a reçu et examiné une contribution de l'Allemagne (document sans cote n° 7 (2007)) et un document élaboré par le secrétariat (document sans cote n° 1 (2007)) mais il n'a pas examiné les documents sans cote n°s 4 (2007) et 5 (2007) car leurs auteurs étaient absents. Les discussions du Groupe avaient pour objectif de faire avancer les travaux relatifs à l'élaboration d'un inventaire des initiatives réglementaires prises au niveau national. À ce propos, le secrétariat a indiqué que le document sans cote n° 1 (2007) – qui est à peine un avant-projet – serait modifié pour tenir compte des contributions et/ou des observations que lui enverraient les pays. Il a encouragé les experts à formuler d'autres observations et suggestions en vue d'améliorer ou de confirmer les informations qui y figurent. Le secrétariat a indiqué qu'il avait déjà reçu des renseignements concernant les initiatives réglementaires prises par la France et les États-Unis d'Amérique et qu'il les incorporerait probablement dans la prochaine version du projet.

9. Au cours des débats, la Russie a proposé de soumettre sa contribution et l'expert de la Commission européenne a relevé, dans les initiatives réglementaires des pays de l'Union européenne, des incohérences concernant les descriptions des marchandises dangereuses, qui devront être corrigées.

10. Les experts russes ont fait une présentation détaillée de la loi fédérale du 9 février 2007 sur la sûreté des transports, qui constitue le cadre juridique de l'organisation de la sûreté des transports en Fédération de Russie.

11. La discussion a également porté sur les avantages qu'apporteraient les nouvelles prescriptions en matière de sûreté, mais aussi sur les coûts additionnels qui en découleraient, et sur la capacité du secteur privé à les absorber ou à les répercuter.

VI. INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES PRISES AU NIVEAU INTERNATIONAL (point 4 de l'ordre du jour)

12. Le Groupe d'experts a examiné la contribution de la Commission européenne relative à l'opérateur économique autorisé (document sans cote n° 6 (2007)), la contribution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (document sans cote n° 11 (2007)) et une note préparée par le secrétariat (document sans cote n° 2 (2007)).

13. Les discussions du Groupe avaient pour objectif de faire avancer les travaux relatifs à l'élaboration du rapport final. Dans cette optique, l'expert de la Commission européenne s'est proposé pour soumettre des documents supplémentaires pour compléter les informations figurant dans le document sans cote n° 6 (2007). Il a également fait plusieurs suggestions sur la façon d'améliorer le document sans cote n° 2 (2007), compte tenu du fait que le document sans

cote n° 11 (2007) allait faire partie intégrante de l'inventaire des initiatives réglementaires prises au niveau international. Le Groupe d'experts a pris note de ces changements et les a approuvés.

14. Enfin, on a présenté le Groupe de travail international de la sûreté des transports intérieurs. Il n'a pas pour mission d'élaborer de nouvelles normes mais sert de lieu d'échange des informations et des données d'expérience concernant les pratiques optimales. Le Groupe d'experts a accueilli avec intérêt cette présentation et en a pris bonne note.

VII. NORMES, INITIATIVES, LIGNES DIRECTRICES ET PRATIQUES OPTIMALES ÉMANANT DU SECTEUR PRIVÉ (point 5 de l'ordre du jour)

15. Le Groupe d'experts a examiné le document sans cote n° 3 (2007) élaboré et soumis par le secrétariat. Plusieurs observations ont été formulées en vue d'améliorer cette première version du projet. Le Groupe d'experts est convenu que l'inventaire contiendrait uniquement les informations communiquées par l'Union internationale des transports routiers et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et les informations contenues dans les directives relatives à la sûreté du transport des marchandises dangereuses établies par plusieurs associations d'industriels et soumises au Groupe d'experts par un représentant du Conseil européen de l'industrie chimique. Enfin, l'ISO a présenté les documents sans cote n°s 8, 9, 10 (2007).

VIII. RAPPORT FINAL (point 6 de l'ordre du jour)

16. Le Groupe d'experts s'est penché sur la marche à suivre pour élaborer des recommandations et/ou des propositions à l'intention des membres de la CEE en vue d'améliorer la sûreté des transports intérieurs. Il a été noté que toutes les propositions devraient vanter les avantages d'une amélioration de la sûreté des transports intérieurs.

IX. AUTRES QUESTIONS (point 7 de l'ordre du jour)

17. En l'absence de son Président, M. René van Bever, le Groupe d'experts a élu M. Erich Schmid (Allemagne) Président suppléant.

X. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION (point 8 de l'ordre du jour)

18. Le Groupe d'experts a décidé que sa prochaine session aurait lieu le 26 novembre 2007.
